

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 71-2024

AFTPU – PP5 – BHNS 1re étape Réaménagement de la route de
Cossonay / Prilly et projets connexes. Crédit complémentaire

La commission s'est réunie le mardi 10 septembre 2024 à 19h30 dans la buvette de la salle de spectacles. Cette séance plénière a rassemblé les représentants des trois communes concernées : Renens, Crissier et Prilly. La présentation générale du projet a été suivie d'une première série de questions, d'ordre général, puis des questions spécifiques ont été traitées par les diverses communes dans les salles respectives.

La commission de Renens s'est ensuite retrouvée dans la salle de la Municipalité pour débattre et délibérer.

Elle était composée de Mmes Negri Capt Stéphanie, Joliat Rosana, Berseth Verena, Joerchel Anhorn Bastienne, Thode Angéla et de Mrs Sisto Vincenzo, Benoit Grégoire, Jeton Hoxha (président-rapporteur).

Métraux Colin (Absent – non Excusé).

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale, accompagnée de Monsieur Christophe Sarda, Chef du service infrastructures et M. Jérémie Wenger – Adjoint au chef de service infrastructure.

Objet du préavis et enjeux :

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la Route de Cossonay-Route de Prilly s'inscrit dans une stratégie globale soutenue par la Confédération, le Canton et les communes, visant à moderniser les infrastructures de transport et à garantir la mobilité future dans les communes de Crissier, Renens et Prilly. Ce projet fait partie des « Axes forts de transports publics urbains » (AFTPU) de l'agglomération Lausanne-Morges, aux côtés du futur tram T1, du LEB et des métros M1, M2 et M3, formant ainsi un réseau clé pour répondre aux besoins croissants de mobilité.

Lancé en 2011, le projet avance par étapes avec des travaux déjà réalisés dans plusieurs secteurs, tandis que certains restent à finaliser. Le BHNS permet d'améliorer la capacité, la cadence et la vitesse des bus, tout en offrant des aménagements spécifiques à chaque commune, notamment la priorité aux carrefours pour garantir une circulation fluide. En parallèle, divers enjeux sont pris en compte, tels que la création de cheminements sécurisés pour piétons et cyclistes, la gestion des eaux de chaussée, l'assainissement du bruit routier, et la modernisation des réseaux souterrains et de l'éclairage public. De plus, des aménagements paysagers, incluant la plantation d'arbres, contribueront à rendre l'axe plus agréable et convivial.

Prise de parole de la Municipalité :

Depuis plus de 10 ans, Renens avec deux autres communes, Prilly et Crissier s'est engagé dans un projet novateur : le BHNS. Cette initiative vise à révolutionner la mobilité locale tout en soutenant l'essor urbain, en parfaite adéquation avec les objectifs climatiques.

Malgré l'expérience acquise lors de précédents chantiers d'envergure, le BHNS a présenté des défis inattendus, mettant à l'épreuve les ressources humaines et financières des municipalités. Ces obstacles, bien qu'importants, n'ont pas remis en question la pertinence du projet pour l'avenir de la région. Les aménagements réalisés et prévus constituent un pilier essentiel de la transformation urbaine, promettant d'améliorer significativement le confort, la sécurité et la convivialité des espaces publics.

L'enjeu majeur reste désormais de garantir que la qualité de l'infrastructure soit à la hauteur des ambitions initiales, afin de répondre efficacement aux besoins évolutifs de la population. Ce projet,

bien que semé d'embûches, demeure un investissement crucial pour l'avenir, illustrant la volonté des communes de s'adapter aux enjeux de mobilité et de développement durable.

Nous reconnaissons pleinement l'impact de ces difficultés sur notre commune, tout en soulignant qu'elles résultent de circonstances imprévues et indépendantes de notre volonté. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour surmonter ces obstacles et à maintenir une communication transparente avec le conseil communal et nos citoyens tout au long de ce processus.

Questions des commissaires :

Q1 : Vu les nombreux défis financiers et logistiques, Renens peut-elle vraiment gérer un projet d'une telle ampleur ?

Renens est tout à fait capable de superviser un tel projet en collaboration avec les autres communes. Cependant, la réussite d'un projet de cette envergure dépend souvent des personnes impliquées, ce qui peut parfois entraîner des failles.

Q2 : Comment les prix ont-ils été fixés en tenant compte des éléments tels que le renchérissement ?

Nous ne pouvons pas fournir de réponse précise pour la suite. Cependant, il est important de noter que les renchérissements pour les années 2022 et 2023 ont été pris en compte dans la fixation des prix de ce préavis.

Q3 : Pour les projets connexes, pouvez-vous nous expliquer quels éléments ont entraîné l'augmentation des prix ?

Plusieurs éléments nouveaux sont apparus au fur et à mesure de l'avancement du projet. Nous avons choisi de les intégrer, car ils répondaient à des besoins réels et inévitables, tels que l'intégration de la fibre optique ou le remplacement d'une conduite usagée. Ces ajustements ont contribué à l'augmentation des coûts.

Q4 : Les prestataires sélectionnés pour effectuer ces travaux sont-ils réputés pour leur sérieux ?

Oui, les prestataires, sélectionnés sur la base d'un marché public, sont reconnus pour leur sérieux et leur expérience a été confirmée par des collaborations réussies sur des chantiers précédents. Cependant, cette fois-ci, nous avons rencontré des dysfonctionnements internes au sein de ces sociétés, en plus de facteurs externes tels que l'augmentation des prix des matières premières liées et de l'énergie liée notamment à la guerre en Ukraine et l'inflation, qui ont également impacté le projet.

Q5 : Quel est le rôle du bureau de conseil mandaté par la municipalité pour ce chantier ?

Le bureau de conseil mandaté par la municipalité joue un rôle essentiel en fournissant une perspective extérieure et impartiale. Il assure un contrôle rigoureux tout au long du chantier, en veillant à la conformité des travaux avec les normes établies et en apportant des recommandations pour optimiser la gestion du projet.

Q6 : Au vu des ressources humaines impliquées du service Travaux, plus conséquentes que prévu initialement, comment ont été prises en considération les éventuelles atteintes à la santé des collaborateurs concernés, ce afin de permettre un suivi adéquat du projet? De plus, étant donné que ce projet monopolise des ressources, peut-on s'attendre à des retards dans le traitement d'autres projets menés en parallèle par ce service ?

Les problèmes de surcharge du personnel peuvent affecter d'autres projets municipaux. Face à ces situations exceptionnelles, nous devons prioriser et suspendre temporairement certains projets. Nous espérons une résolution rapide, conscients du stress important subi par les employés concernés.

Q7 : Ce préavis intercommunal peut-il faire l'objet d'amendements ?

Oui, car chaque commune examine et traite le préavis de manière individuelle.

La commission tient à souligner dans ce rapport qu'un litige est en cours entre les parties prenantes de ce projet. Par conséquent, il a été convenu avec tous les participants de la séance que certaines informations discutées ne seront pas retranscrites.

La commission invite également la municipalité à nous tenir informés des résultats de l'expertise engagée, comme mentionné dans le préavis.

Délibération de la commission :

Après une discussion animée, la commission a voté en faveur des conclusions du préavis, avec 5 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis intercommunal N° 71-2024 de la Municipalité du 26 août 2024 ;

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

ALLOUE à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 7 672 600.– TTC** pour les travaux liés à AFTPU – PP5 – BHNS 1re étape.

Ce crédit complémentaire sera financé par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Il figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivant :

- No 3820.1054.5010 « BHNS – Génie civil et autres travaux » pour CHF 4 857 400.– TTC.
- No 3861.1056.5010 « Travaux collecteurs – projets connexes » pour CHF 2 815 200.– TTC

–

Adopté par la Municipalité en séance du 26 août 2024.

Les Commissaires :

Negri Capt Stéphanie

Joliat Rosana

Berseth Verena

Joerchel Anhorn Bastienne

Thode Angéla

Sisto Vincenzo

Benoit Grégoire

Jeton Hoxha (*président-rapporteur*)